

La commission GENEPI/Médias

La commission propose un certain nombre de recommandations dans les relations entre le GENEPI et les médias. Ces recommandations répondent à trois questions principales :

- dans une communication avec les médias, qui prend la parole ?
- quel message retenir et comment le transmettre ?
- quels sont nos partenaires médiatiques ?

I. QUI PARLE ?

Seule une personne participant activement à la vie de l'association peut parler aux médias au nom du GENEPI.

Le contact avec les médias est une démarche de l'association : au niveau local, il ne doit pas être réservé à une personne déterminée. Chaque Génépiste doit être capable de prendre la parole de façon responsable c'est-à-dire en tenant compte de ses aptitudes à communiquer, de ses connaissances sur le monde carcéral et sur l'association.

Pour préparer ces actions médiatiques, il est bon d'avoir une démarche de groupe, en donnant la parole à deux Génépistes pour témoigner de la pluralité d'opinions, en coopérant avec le Bureau National pour lui demander des conseils et une aide pratique.

II. COMMENT ET AVEC QUI PARLE-T-ON ?

A - Donner les grandes lignes de l'identité du GENEPI

Toute prise de parole devant les médias est considérée comme une expression du GENEPI, dont on soulignera qu'il regroupe une pluralité de démarches personnelles qui n'adhèrent pas à un discours homogène sur la prison mais à un principe d'action en commun :

Présenter les objectifs de l'association : nous ne sommes pas des professionnels du monde carcéral compétents sur tous les aspects de la prison.

Présenter nos activités d'enseignement et d'animation sans oublier de parler de la dimension humaine de la rencontre des détenus, où l'échange a une finalité de réinsertion sociale en redonnant confiance dans la société.

Définir le cadre de notre intervention : nous travaillons dans le même sens que les services socio-éducatifs et notre partenariat avec le Ministère de la Justice nous donne des moyens matériels sans nous rendre dépendants de l'Administration Pénitentiaire.

B - Diffusion de notre message

Notre langage doit être respectueux de la personne humaine, de son intimité, de sa vie privée sans faire preuve de misérabilisme ni de manichéisme.

Nous devons réfléchir à la façon dont nous présentons l'information (telles les données chiffrées dont il ne faut pas livrer une interprétation définitive ; trouver un équilibre entre banalisation, discours neutre et dramatisation, volonté de faire réagir à tout prix au scandale).

Il faut toujours replacer nos connaissances sur la prison par rapport à notre vécu, ce dont nous pouvons témoigner.

C - Préparation de la rencontre

Déterminer exactement nos objectifs et ne pas en sortir. Ne pas multiplier des couvertures médiatiques systématiques sans en avoir approfondi l'intérêt (rechercher l'intervention de qualité).

Préférer une préparation et un contact long et réfléchi, entre autres en ayant toujours ses documents pour pouvoir étayer son propos et disposer de données vérifiées. Comme souvent la documentation n'est pas lue avec attention par les journalistes, notre discours oral doit d'autant plus se référer à des sources écrites comme garanties de notre cohérence et de notre crédibilité. En général, nous ne devons pas agir dans l'urgence, excepté lorsque le Génépiste maîtrise particulièrement son sujet et la communication avec les médias.

En ce qui concerne une réaction à l'actualité immédiate (par exemple quand le GENEPI a connaissance d'une atteinte aux droits de l'homme), il faut toujours en référer au bureau national pour que l'association assume de façon unitaire sa responsabilité morale. C'est au niveau national que l'on envisagera des suites à donner : réaction directe et/ou appel à d'autres associations qui ont plus les moyens de recouper l'information et de la diffuser.

D - Attente et vigilance

Dans la rencontre avec le journaliste, tendre à une relation de confiance et d'intérêt mutuel. Pour notre part, se renseigner sur son travail antérieur sur la prison, respecter son indépendance professionnelle (nous ne pouvons pas maîtriser complètement la réalisation médiatique et notre droit de regard est forcément limité), voir quelles sont les intentions du journaliste envers le GENEPI.

Cependant, nous devons rester vigilant, par exemple sur ce que l'on peut confier de façon informelle au journaliste, ne pas se laisser utiliser, avoir une relation exigeante avec le média jusqu'à l'interpeller sur son discours et lui proposer avec constance notre propre vision des choses (ne pas hésiter à refuser un contact en cas de risque de désinformation ou de déformation de notre propos).

E - Bilan de la rencontre

Tirer les leçons de l'expérience et les transmettre au bureau national afin d'avoir plus d'échanges entre les groupes; pour cela conserver un document précis (nécessaire pour un recours prudent au droit de réponse), assurer un suivi en conservant si possible contact avec les journalistes et en utilisant les retours de la part du public comme une occasion d'ISP. Ainsi notre politique médiatique s'inscrit dans la perspective d'une information et d'une sensibilisation continue du public.

Toutes ces recommandations sont une réflexion préliminaire à un Guide des Interventions Extérieures qui proposera des exemples de projets concrets.